

Questions orales

● (1450)

Des voix: Bravo!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je tiens une nouvelle fois à répéter que j'ignorais le détail—et même les lignes générales . . .

M. Clark: Qui les connaissait alors?

M. Cosgrove: . . . des mesures budgétaires concernant la question du logement, jusqu'à ce que le ministre en informe les membres du cabinet au cours de l'après-midi du 12, jour de la présentation du budget. Tout comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont je suis responsable devant la Chambre, je n'ai pris connaissance des détails du budget que plus tard. C'est alors que la divulgation d'informations a été autorisée. Je m'étonne que d'un côté, les députés de l'opposition se plaignent que les allègements prévus soient insuffisants et ne règlent pas les problèmes, et que de l'autre, ils critiquent le gouvernement pour avoir autorisé la divulgation de ce qu'ils . . .

Une voix: Avant la présentation du budget!

M. Cosgrove: . . . de ce qu'ils considèrent comme des mesures d'allègement insuffisantes.

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE ENQUÊTE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, le fait est, et le ministre comprendra facilement où je veux en venir, que cette annonce a été imprimée le 13 novembre. Elle a donc dû être remise à l'imprimeur bien avant la présentation de l'exposé budgétaire.

Une voix: Le 11.

M. Hnatyshyn: Je ne doute pas que le ministre veuille faire faire une enquête sur toute cette question, mais je voudrais savoir s'il la fera vraiment faire. Cela entre dans les fonctions du ministre des Finances qui doit garantir qu'il n'y a pas de fuite. C'est le ministre des Finances qui doit démissionner s'il y a des fuites. Si le ministre chargé du logement craint pour sa propre carrière, je lui signale que tout ce que je lui demande de faire, c'est de mener une enquête dans son propre ministère, d'en faire rapport au Parlement et de faire une déclaration à l'appel des motions. Le ministre acceptera-t-il au moins de le faire afin que nous puissions dire que le ministre est un homme d'honneur au lieu de penser autre chose?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, quand il s'est levé, le député a indiqué qu'il répéterait une question. Je répéterai donc ma réponse. Je n'étais pas au courant des dispositions budgétaires relatives au logement avant que le ministre des Finances ne les annonce à la Chambre, ou du moins elles m'ont été communiquées presque en même temps.

Une voix: Vous auriez dû être au courant.

M. Cosgrove: La Société canadienne d'hypothèques et de logement n'était pas non plus au courant des mesures budgétaires et elle n'était pas autorisée à publier ou à demander que soit publiée toute annonce relative au budget avant qu'il soit déposé.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—L'ANNONCE DE LA TENUE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[Traduction]

Le gouvernement du Salvador a annoncé récemment que des élections auraient lieu le 21 mars. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre comment le gouvernement canadien voit ces élections?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, la décision prise par le gouvernement du Salvador d'organiser des élections est une affaire interne que nous n'avons pas à commenter directement.

Lors d'une réunion tenue à la demande de l'ambassadeur du Salvador aux États-Unis il y a à peu près deux semaines, j'ai eu l'occasion de passer en revue toute la situation salvadorienne et de discuter de la tenue d'élections. J'ai dit à l'ambassadeur que son gouvernement devrait envisager de négocier avec les forces rebelles, non pas sur la situation politique générale, chose que le gouvernement refuse d'envisager, mais sur des dispositions en vue de la tenue d'élections libres, sans condition préalable de part ou d'autre.

J'ai proposé les bons offices de notre gouvernement pour faciliter la tenue de cette consultation populaire, pour agir comme médiateur et j'ai aussi proposé que ces entretiens se déroulent en territoire canadien ou dans les ambassades du Canada en Amérique centrale.

LA JAMAÏQUE—LA DESCENTE DE POLICE AUX BUREAUX DU SUCO

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai une question semblable à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit d'un incident mettant en cause des membres d'un organisme privé appelé SUCO. Cet organisme non gouvernemental accomplit une œuvre remarquable dans de nombreux pays du monde. Il travaille notamment en Jamaïque et s'efforce d'amener de nombreux Jamaïquains à collaborer à ses programmes.

Jeudi dernier, les bureaux du SUCO en Jamaïque ont fait l'objet d'une descente de police et un membre du conseil de direction a été tenu en respect pendant que la police perquisitionnait les dossiers. Au même moment, l'honorable Iona Campagnolo se trouvait justement en Jamaïque pour participer à une campagne de souscription en faveur du SUCO. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si lui-même et le gouvernement ont protesté contre ce grave incident?